

Comment déclarer un sous-traitant ?



SOMMAIRE

Édito	2
Définition	4
Conditions de la sous-traitance	4
Agrément du sous-traitant	4
Les pièces à joindre à votre demande	5
Note explicative du DC4	5
Les différentes étapes de traitement de la demande d'agrément de la sous-traitance	7

EDITO

Aujourd'hui, les entrepreneurs peuvent confier à d'autres l'exécution d'une partie des prestations du marché public qu'ils ont obtenu.

Le titulaire d'un marché public peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché, à condition d'avoir obtenu du pouvoir adjudicateur l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

Vous éclairer et vous aider à mieux connaître et comprendre les conditions de la sous-traitance : tel est notre objectif au travers de ce guide, qui répondra à toutes vos interrogations.



Benoit JIMENEZ,
Maire de
Garges-lès-Gonesse



Gülseren EKICI,
Adjointe au Maire aux Marchés
Publics

Définition

En vertu du principe de libre entreprise, il est possible de répondre seul ou à plusieurs à un avis de marché. On parle de sous-traitance lorsqu'un entrepreneur confie à un autre l'exécution d'une partie des prestations.

Conditions de la sous-traitance

Une sous-traitance peut être présentée au moment de la remise de l'offre ou en cours d'exécution du marché.

Quel que soit le cas, l'opérateur économique doit présenter les capacités économiques, techniques et professionnelles de son sous-traitant avant l'intervention de ce dernier.

Seul le titulaire du marché est en relation contractuelle avec l'acheteur. Il est responsable de la bonne exécution du marché. Le sous-traitant ne rend compte qu'au titulaire du marché.

Il est formellement interdit de sous-traiter 100% du marché. Toutefois, il est possible pour le sous-traitant d'exécuter une part plus importante du marché public que le titulaire.

Le sous-traitant doit obligatoirement avoir été déclaré et agréé par l'acheteur public avant le début d'exécution de ses prestations.

L'organisme public a 21 jours à compter de la réception de la demande d'agrément pour accepter le sous-traitant. Si le dossier est incomplet, le délai est interrompu.

Agrément du sous-traitant

La demande d'agrément doit être envoyée, par le titulaire ou le candidat, par courrier ou par voie dématérialisée¹ (marches@villedegarges.com ou profil acheteur²) au Service Commande Publique de la Ville de Garges-lès-Gonesse au moment du dépôt de l'offre ou en cours d'exécution du marché, en utilisant les formulaires suivants :

- Au moment du dépôt de l'offre : annexe de l'acte d'engagement prévue à cet effet.

- Après le dépôt de l'offre : formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance)

disponible en **cliquant ici**.

Cette demande doit mentionner :

- la nature des prestations sous-traitées ;
- le nom et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- le montant maximum à verser au sous-traitant ;
- les conditions de paiement prévues, y compris, les modalités de variation des prix ;
- les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une **interdiction d'accéder aux marchés publics** ;
- une présentation des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ;

¹ L'attention de l'entreprise est attirée sur la nécessité de signer électroniquement les documents en cas de remise dématérialisée.

² Le profil acheteur de la Ville de Garges-lès-Gonesse est achatpublic.com

Les pièces à joindre à votre demande

À remplir par le titulaire et le sous-traitant :

- le DC4 ou l'annexe à votre Acte d'engagement rempli par le titulaire (ou candidat) et le sous-traitant.

À remplir ou à fournir par le sous-traitant :

- le DC2 (déclaration du candidat) ;
- attestation fiscale justifiant de la régularité de sa situation fiscale (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) récente du sous-traitant ;
- attestation de vigilance (attestation de régularité) URSSAF récente du sous-traitant ;
- les références du sous-traitant ;
- les moyens humains du sous-traitant ;
- les moyens techniques du sous-traitant ;
- le Kbis du sous-traitant ;

Note explicative du DC4

A - Identification de l'acheteur

- Indiquer l'identité du pouvoir adjudicateur
Ville de Garges-lès-Gonesse
8 place de l'Hôtel de Ville
BP2 95141 Garges-lès-Gonesse Cedex

B - Objet du marché public

- Reprendre le n° de marché (le cas échéant) et l'intitulé figurant en première page de l'Acte d'engagement. S'il y a plusieurs lots, mentionner le n° de lot ainsi que son intitulé.

C - Objet de la déclaration de sous-traitance

- Si la déclaration intervient au stade de la candidature, il convient de cocher la première case :

un document annexé à l'offre du soumissionnaire

- Pour une déclaration en cours d'exécution, le titulaire coche la deuxième case :

un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement

- Lorsqu'il s'agit d'un acte spécial modificatif, il convient de cocher la troisième case et de préciser la date du précédent DC4 :

un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du co- ou du titulaire du marché public

- Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat ou du titulaire ainsi que son adresse, ses numéros de téléphone, son adresse électronique et son numéro SIRET.

E - Identification du sous-traitant

- Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du sous-traitant, son adresse, son mail, numéro de téléphone et fax et numéro SIRET ;
- Indiquer le numéro d'enregistrement au registre du commerce ;
- Indiquer le nom et les qualités de la personne physique ayant le pouvoir d'engager le candidat.

F - Nature et prix des prestations sous-traitées

- Nature des prestations : mentionner les prestations confiées au sous-traitant ;

G - Prix des prestations sous-traitées

- Le montant à indiquer est le montant maximum de prestations à sous-traiter ;
- Pour les prestations (fournitures ou services), le montant est à indiquer au paragraphe a)

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous

- Pour les travaux (autoliquidation de la TVA) le montant est à indiquer au paragraphe b)

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant de [l'article 283-2 nonies du code général des impôts](#)

- Le paiement direct du sous-traitant est obligatoire au-delà de 600 euros TTC.

H - Conditions de paiement

Compte à créditer :

- le déclarant précise les coordonnées bancaires du sous-traitant.

Paiement d'une avance au sous-traitant :

- Dès lors que le titulaire remplit les conditions pour percevoir l'avance (cf. R.2193-17 à R.2193-21 du Code de la commande publique) le sous-traitant peut également y prétendre et cela quel que soit le montant et la durée de son contrat ;
- le montant de l'avance ainsi que ses conditions de remboursement sont déterminés par le marché public.

I - Capacités de sous-traitant

- Se référer à la liste des pièces à joindre (page 4)

J - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des interdictions de soumissionner

- En signant le DC4, le sous-traitant atteste sur l'honneur pouvoir bénéficier de l'attribution d'un marché public.

K - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

- La cession ou le nantissement de créances sont des mécanismes permettant le financement du titulaire. Ils peuvent être mis en place à tout moment dès la notification du marché. Toutefois, la cession en tout ou partie du marché réduit d'autant la part due au titre du paiement direct.
- Par conséquent, si le titulaire a cédé ou nanti tout ou partie de son marché, il doit justifier que la partie cédée ou nantie permet la mise en place du paiement direct au profit du sous-traitant.

Il fournit à ce titre l'exemplaire unique ou l'attestation de main levée du bénéficiaire.

L - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

En cas d'acceptation, le représentant du pouvoir adjudicateur signe également le DC4.

Les différentes étapes de traitement de la demande d'agrément de la sous-traitance

01

Réception des pièces par le service de la commande publique (SCP).

02

Analyse des pièces par le SCP : vérification des capacités économiques, techniques et professionnelles du sous-traitant sur lesquels l'opérateur économique ou le titulaire s'appuie, vérification de la complétude du dossier.

Si le dossier est incomplet, le délai est interrompu et des pièces complémentaires sont demandées auprès du titulaire du marché.

03

Validation auprès du service référent du marché (infrastructures, communication, magasin...).

04

Conception des pièces administratives.

05

Signature des pièces administratives par le pouvoir adjudicateur.

06

Notification de l'acte de sous-traitance au titulaire et au sous-traitant par le biais du profil acheteur (achatpublic.com)

Pour plus de renseignements :

Mairie de Garges-lès-Gonesse
Direction de l'achat public
Service de la Commande Publique
8, place de l'Hôtel de Ville
95140 Garges-lès-Gonesse

marches@villedegarges.com

Tél. : 01.80.11.15.66